

10 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 10 octobre 2003](#)

## Dispenses de service 3 vendredis en 2004

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé une circulaire qui fixe les dispenses de service pour l'année 2004.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé une circulaire qui fixe les dispenses de service pour l'année 2004.

Par le passé, la décision d'accorder une dispense de service aux agents fédéraux était prise au cas par cas. De cette façon, les agents n'étaient pas tous traités sur un pied d'égalité et le public était parfois informé en retard. En 2004, certains jours fériés tombent un jeudi. Il s'agit du 1er janvier (nouvel an), du 20 mai (Ascension) et du 11 novembre (armistice 1918). Il a été décidé d'octroyer un jour de congé supplémentaire aux agents fédéraux aux dates suivantes : le vendredi 2 janvier 2004, le vendredi 21 mai 2004 et le vendredi 12 novembre 2004. De cette façon, il est plus clair pour le public que les services publics fédéraux, les établissements scientifiques fédéraux et les organismes fédéraux d'intérêt public ne seront pas accessibles à ces dates. Un même traitement est, de plus, garanti pour tous les agents. A ces dates, aucun congé ne devra être demandé, mais une dispense de service sera accordée. Ceux d'entre eux, qui, pour des raisons fonctionnelles, doivent assurer le service, pourront prendre leurs jours de dispense à un moment opportun.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe